

Référence : C.N.533.2019.TREATIES-XXVII.7.c (Notification dépositaire)

AMENDEMENT DE DOHA AU PROTOCOLE DE KYOTO

DOHA, 8 DÉCEMBRE 2012

GUATEMALA : ACCEPTATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 15 octobre 2019.

Le 16 octobre 2019

